

LA LETTRE

du légionnaire du Val de Marne

N°6 • Juin 2012

SMLH 94



Le Mot du Président

Depuis le 15 mai nous avons un nouveau Président de la République. Immédiatement après la signature du procès verbal d'investiture le Grand Chancelier a présenté au nouvel élu le Collier de la Légion d'honneur, et prononcé la phrase rituelle: «Monsieur le Président de la République, nous vous reconnaissons comme Grand Maître de l'ordre national de la Légion d'honneur». Ce collier, attribut de la fonction, porté exclusivement par le chef de l'Etat depuis le second Empire, matérialise l'investiture du Président de la République dans la qualité de Grand Maître. Cette cérémonie, partie intégrante de l'investiture, symbolise la place éminente de notre ordre. Elle n'a pas changé depuis 1974, date à partir de laquelle le collier a été présenté et n'est plus porté.



Cette année, indépendamment de la présentation, le collier a fait l'objet de plusieurs articles ou reportages télévisés. Des sujets généralement réussis, même si un journaliste de télévision a eu l'idée surprenante de le comparer au collier du taste-vin. Il aurait été mieux inspiré de parler de la Toison d'or ou de l'ordre de la Jarretière. Ce fut cependant une opération

de communication d'une très grande importance au moment où certains sondages indiquent que pour les trois quarts des Français la Légion d'honneur n'a plus grande signification. Curieusement, pour les jeunes elle serait considérée comme «valorisante». Il serait intéressant de savoir quel sens est donné à ce terme.

Plus que jamais il nous faut faire connaître l'Ordre, faire connaître ses membres, notamment les plus modestes, ceux dont les noms ne paraîtront jamais dans un autre journal que le journal officiel, expliquer inlassablement, notamment auprès des jeunes, que les nominations reposent sur le mérite, la compétence, voire la notoriété internationale. En ce début du XXI^e siècle la communication est devenue au moins aussi importante que l'action. Le phénomène internet et les réseaux sociaux, face book et autres tweeter, font partie de notre vie que nous y soyons actifs ou passifs. Il va nous falloir nous y adapter et les utiliser au mieux. Le vieil adage «bien faire et le faire savoir» est plus que jamais d'actualité.

Jean-Paul Kieffer

Activités de la section

Assemblée générale du 17 mars 2012



Le Bureau

Une centaine de Légionnaires étaient présents à l'assemblée qui s'est tenue au centre de la gendarmerie de Maisons-Alfort au Fort de Charenton et fut suivie d'un repas amical.

Cérémonies de remise de Légion d'honneur par le Président de section



Au Capitaine Jean Breton et au Docteur Evelyne Lidove



Une vue d'ensemble des personnalités

Ravivage de la Flamme de la Nation le 4 juin 2012



Le Colonel Kieffer, Président de la section du Val de Marne, procède au ravivage de la Flamme en présence des Présidents de Comités du 94 ainsi que de nombreuses personnalités et des membres du bureau de la section.



Le Colonel Hug, porteur du drapeau de l'Arc de Triomphe



L'Armement Nucléaire Tactique dans l'armée de terre française *une parenthèse intéressante*

Les composantes de l'armement nucléaire dont dispose la France aujourd'hui sont pour l'essentiel la résultante de la fin de la guerre froide et du symbole du partage du monde en 2 blocs. Ces moyens concourent à la dissuasion nucléaire qui demeure un fondement essentiel de la stratégie de défense de notre pays.

Dans ce concept, le livre blanc 2008 sur la défense et la sécurité nationale rappelle que notre dissuasion est essentiellement défensive et s'appuie sur 2 composantes nettement différenciées et complémentaires (océanique/missiles balistiques et aérienne/missiles aéroportés).

Avant cette situation, dans la période 1960 à 1996, la France dispose d'une gamme plus complète de moyens avec en particulier des armes mises en œuvre par l'armée de terre. Il s'agit d'un armement nucléaire tactique (préstratégique).

Les premières armes nucléaires sur le sol français sont américaines. Dans les années 50, les Etats-Unis nous livrent des batteries de roquettes Honest John qui sont déployées en République fédérale d'Allemagne dans l'armée de terre française (artillerie). Elles fournissent à nos forces l'occasion de s'exercer au maniement d'armes nucléaires mais notre pays n'a cependant pas la maîtrise totale de l'utilisation de cette arme, sans guidage, dont la portée atteint 48 kms. Cette brèche dans sa souveraineté nucléaire ainsi que des divergences avec nos alliés sur la doctrine d'emploi de ces moyens poussent le général de Gaulle à soutenir fermement le programme national nucléaire. Les Honest John quittent la France en même temps que les troupes américaines stationnées sur notre territoire en 1966 lors du retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN.

A l'issue, le nucléaire tactique français démarre et se poursuivra jusqu'en 1996. Succédant aux Honest John, 2 systèmes d'arme entièrement nationaux et implantés en France sont mis en œuvre au sein de l'artillerie avec un soutien spécifique d'unités du matériel et des équipes de l'industriel. Ainsi, l'armée de terre s'est dotée successivement du Pluton, puis du Hadès.

Le Pluton en service depuis 1973 équipera progressivement 5 régiments. Il avait une portée opérationnelle de 17 à 120 km et emportait une charge de 15 ou 25 kilotonnes. Cette portée relative ne permettait pas de frapper au-delà de l'Allemagne de l'Ouest à partir des garnisons métropolitaines du moment.

Le nouveau bureau de la Section

Président : Jean-Paul KIEFFER. Vice-Présidents : Gérard DUBOURDIEU, Alain GUILLOREAU, Claude FORTIN.
Secrétaire : Jean-Marie WAGNON. Trésorier : Marie-France JOURDAN. Trésorier adjoint : Jacques HUG.

Le programme Hadès fut lancé en 1984 pour remplacer les Pluton. Ce système d'arme était organisé au sein d'une grande unité, la force Hadès avec en particulier un régiment à 15 unités de tir et des moyens de transmission et de sécurité spécifiques. Opérationnel en 1992, le nouveau missile avait une portée de 480 kms.

En 1996, la France fit évoluer son dispositif de moyens nucléaires (missiles de l'Armée de terre, du plateau d'Albion, à bord des sous-marins et des avions) en réduisant certains d'entre eux dont le Hadès qui fut démantelé en 1997.

La suppression de la force Hadès entraîna la fin du service des armes nucléaires au sein de l'armée de terre.

L'armement nucléaire tactique servi par l'armée de terre française, outil de la dissuasion nationale, a subi depuis 1960 et pendant plus de 30 ans un processus d'ajustement lié au paysage politique et stratégique de notre pays.

Ainsi cet armement verra successivement : la fin de la mission des unités Honest John à l'occasion de notre retrait de l'Otan, l'arrêt du système d'arme Pluton devant les réticences de nos alliés allemands qui jugeaient son emploi dangereux pour sa population, le démantèlement de la force Hadès¹ lors de la disparition de la menace du pacte de Varsovie.

Cependant, durant cette période, c'est une aventure humaine remarquable qu'ont vécue dans la mise en œuvre de ces systèmes d'armes au sein de l'armée de terre des hommes et des femmes venant de milieux culturels différents (CEA, armée d'active, appelés du contingent, Industrie).

Malgré leurs différences, conscients et fiers de tenir un rôle éminent dans la politique de défense du moment, enthousiastes, ils ont réussi dans un remarquable esprit de coopération et de camaraderie à mener à bien cette entreprise nouvelle pour eux concourant ainsi à la sécurité de notre pays. Ils ont pris également toute leur place dans "la bataille du mur de Berlin" gagnée sans combattre.

A ces différents titres le souvenir de leur action méritait d'être évoqué.

1. Ainsi que les missiles du plateau d'Albion de l'armée de l'air.



Gérard Dubourdieu

Vie des Comités : les nouveaux bureaux

Jean-Marie Wagnon

• **Comité n°1. Champigny**
Président : François MESSINA
Secrétaire : Dominique PERIGORD
Trésorier : Gérard DUGUET

• **Comité n°2. Charenton**
Président : Olivier TOLLU
Trésorier : Jean GENETON
Vice Président : Joseph MAMAN,
Nathan TOPOR

• **Comité n°3. Créteil**
Président : Dominique
CORTICCHIATO
Secrétaire : Claudine MOGENET
Secrétaire adjoint : Alain VOSSOT
Trésorier : Marian BACKOWSKI
Trésorier adjoint : Robert MOGENET

Vice-Présidente : Christiane PRIOUX

• **Comité n°4. Nogent**
Président : Olivier ECHAPPE
Secrétaire : Marie DUPORGE
Trésorier : Jean-Pierre LALAUT
Vice-Président : Jean-Claude BOUCHERAT

• **Comité n°5. Saint Mandé**
Président : Jacques GUIMEZANES
Secrétaire : Ghislaine HANICQUE
Trésorier : Suzanne JACQUET
Vice Président : Jean Dominique CARON

• **Comité n°6. Saint Maur**
Président : Jean-Philippe REUSSNER
Secrétaire : Jean-Marie WAGNON
Secrétaire adjoint : Jacques BOUVIER

Trésorier : Michèle DASSIBAT
Vice-Présidents : Louis MARCHIS,
Marcel BOIS

• **Comité n°7. Sucy en Brie**
Président : Michel HUDAN
Secrétaire : Georges BEDES
Secrétaire adjoint : SANCHIS VIGIER
Trésorier : Marie-Paule CHRETIEN
GEORGEL
Vice-Président : Georges LE BAIL

• **Comité n°9. Vincennes**
Président : Jean-Claude MARTIN
Secrétaire : Gilles PANNETIER
Secrétaire adjoint : Albert JAUFFRET
Trésorier : Léo JEGARD
Trésorier adjoint : Mme MILLOT-PERNIN

Vices-Présidents : Max RABEYROLLES,
Philippe FLEURY

• **Comité n°10. L'Hay les Roses**
Président : Claude FORTIN
Secrétaire : Jacques HUG
Trésorier : Jacques HUG
Secrétaire adjoint : Germaine BRILLI
Vice-Présidents : Gérard DELESSART,
André DUMONT

• **Comité n°11. Cachan**
Président : Jean-Marc GIOVANNETTI
Secrétaire : Jean-Michel TANGUY
Secrétaire adjoint : Ghislaine REISS
Trésorier : Alain RAGUENAUD
Trésorier adjoint : Armand ROUGERIE
Vice-Président : Paul DENIS

Protections juridiques et diverses pour personnes âgées, fragiles

Dans le cadre de notre mission d'entraide, je vous informe des principales dispositions concernant la protection des personnes (âgées) fragiles.

Il existe différents régimes de protection juridique, plus ou moins contraignants, prévus pour les personnes ne pouvant plus assurer seules la défense de leurs intérêts.

Comment assurer tous les actes de la vie civile si les facultés physiques et mentales sont altérées.

La loi peut être appliquée et un Juge, sur les conseils du médecin traitant ou agréé, peut décider et trouver une autre personne pour assister et représenter.

Ces mesures sont les suivantes, selon le degré de déficience physique ou mentale :

- **mandat de protection future** (mesure d'anticipation),
- **sauvegarde de justice** : mesure de courte durée pour accomplir des actes précis définis par le Juge ; contrôler a posteriori les actes de la personne vulnérable),
- **curatelle** : à destination des personnes dont l'altération des facultés empêche l'expression de la volonté (par exemple gestion du compte, d'une assurance, etc),
- **tutelle** : pour les personnes vulnérables ayant besoin d'être représentées de manière continue, pour les actes du quotidien. (lorsque les mémoires sémantique, chronologique, procédurale, sont altérées).

Les aides

Il faut signaler l'**allocation personnalisée d'autonomie** (l'APA) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 : l'APA, à partir de 60 ans, à domicile ou en établissement, versée par le Conseil Général.

A ce jour, 727 000 bénéficiaires, âge moyen 83 ans, montant moyen versé 400 euros (mais en fonction des revenus) montant maximum 1261,60 euros/mois.

Il faut privilégier les soins prodigués à domicile (si l'on trouve la personne compétente, sans oublier la permanence de nuit, pas si évidente et chère) qui se substituent à une hospitalisation traditionnelle ou à une maison de retraite (voire médicalisée et donc encore plus onéreuse).

Une nouvelle philosophie de soins avec «humanitude» se répand doucement dans les Etablissements pour les personnes âgées dépendantes.

Il y a également, l'**aide sociale à l'hébergement** (ASH) dans les établissements conventionnés (voir la Mairie) lorsque que le résident et ses descendants ne peuvent pas financer les frais d'hébergement, mais, en contrepartie le Conseil Général retient 90% des ressources de la personne et récupérera son avance lors de la succession.

Quant à l'**aide personnalisée au logement** (APL) (voir la CAF : Caisse d'allocations Familiales) elle est soumise à conditions de ressources.

N'oublions pas les **abus de faiblesse** et comment s'en préserver : en agissant, car, selon les articles du Code Pénal il y a, sous le titre général «l'abus de l'ignorance ou de faiblesse d'un mineur ou d'un majeur» un phénomène insidieux, souvent lié aux intérêts financiers ...

Quant au problème de l'accroissement des situations de dépendance, devenu un défi humain et financier, de plus en plus urgent à relever, la loi du 24 janvier 1997 a redéfini une grille d'évaluation (AGGIR) qui permet d'évaluer le niveau de dépendance.

Il est prévu une augmentation de 40% de la population en situation de dépendance d'ici à 2020 !

Il est difficile de trouver une place en maison de retraite, aussi bien dans le secteur public que privé. Comparer les prix en fonction des prestations.

Le coût moyen varie de 2 800 à 3 200 euros par mois en Ile de France, ce qui pose d'énormes problèmes aux retraités et à leurs familles à revenus moyens ou modestes. Seule une personne âgée sur cinq est en mesure de financer son hébergement en maison de retraite !

Le secteur privé, en plein essor, représente 25% du marché.

«Si le jeunisme est roi, bien vieillir est un privilège».



Marcel Vézinat

Musique de la gendarmerie mobile

Ambassadrice de la gendarmerie nationale, la Musique de la gendarmerie mobile fait partie intégrante des formations spéciales de la gendarmerie et des Musiques militaires de la place de Paris. Elle est placée pour emploi sous l'autorité du Général, commandant la région de gendarmerie d'Ile de France et du Gouverneur militaire de Paris.

Présente à toutes les grandes cérémonies et manifestations militaires de la capitale, au profit des plus hautes autorités et tout naturellement celles organisées dans les diverses régions de gendarmerie, la Musique occupe une place importante dans les animations culturelles, notamment par les concerts auxquels elle est régulièrement invitée à participer et les enregistrements d'œuvres originales qui contribuent à l'enrichissement du répertoire.

Prises d'armes, défilés, concerts, festivals, telles sont les activités de la Musique. Elle bénéficie d'une notoriété non seulement en France, mais aussi à l'étranger.

Orchestre militaire respectueux de la tradition, la Musique de la gendarmerie mobile est formée d'une batterie-fanfare et d'un orchestre d'harmonie. Elle est composée de musiciennes et musiciens professionnels lauréats de conservatoires nationaux.

En concert, la Musique de la gendarmerie mobile aborde un répertoire qui s'inscrit dans un vaste espace musical qui privilégie d'abord la musique française de la révolution jusqu'au début du XX^e siècle. Adaptés à cette formation, les ouvertures, poèmes symphoniques ou extraits de la littérature classique et moderne se veulent aussi fidèles que possible au texte.

La Musique de la gendarmerie mobile est placée depuis 2008 sous la direction du Capitaine Francis ANTOINE.



1. **Haendel** - Arrivée de la Reine de Saba
2. **Mozart** - Ouverture de l'enlèvement au sérail
3. **Brahms** - Danse Hongroise n°3
4. **Dvorak** - 4 Danses Slaves
5. **Granados** - Danse Espagnole n°5
6. **Stravinsky** - Final de l'Oiseau de feu
7. **Williams** - Hymn to the fallen du film Soldat Ryan
8. **Danses Klezmer** - Itamar Freilach & Hershell
9. **Jazz** - Tiger Rag

Concert à Vincennes le 13 Octobre 2012
Pavillon de la reine

N'oubliez pas :

Gala de la Légion d'honneur le samedi 13 octobre 2012 au Château de Vincennes, avec un concert de la Musique de la gendarmerie mobile. Pensez à réserver cette date dès maintenant !



Alain Guilloreau

Si vous avez une adresse mail,
merci de la communiquer
à al.guilloreau@wanadoo.fr

Mouvements des effectifs

du 16 novembre 2011 au 24 mai 2012

Ils nous ont rejoints

Mme AGRAPART Michèle	Charenton	M Le Préfet ESPAGNOL Patrick	Cachan
M. BAS Jean Francois	Charenton	Colonel FOURNIER Bernard	Vincennes
Mme BASDEVANT-GAUDENET Brigitte	Cachan	Colonel LAURENT Etienne	Saint Maur des Fossés
Mme BEAUVAIS Anne Marie	Saint Maur des Fossés	Mme LORAUX Nicole	Charenton
Mme BECKER Frédérique	Charenton	M. NEYRAUT Jean-Luc	Saint Maur des Fossés
Mme BENAYOUN Georgette	Cachan	Docteur REUSSNER Daniele	Saint Maur des Fossés
M. BOUCHOUT Jean	Charenton	Mme SOUWEINE Régine	Vincennes
Mme BOULANGER Marie Louise	L'Haÿ les Roses	Mme VALETTE Marie-Thérèse	Charenton
Mme CHUBERRE Marie	Charenton	Lt Colonel VALLY Christian	Sucy en Brie
Mme DRUENNE Martine	Saint Maur des Fossés	M. VINCENS Bernard	Saint Maur des Fossés

Mutations ou réintégrations

Mme BURDIN Martine	Cachan	Com. colonel LEROY Philippe	Vincennes
Général de CA CAILLET Serge	Cachan	Général PINARD LEGRY Henri	Charenton
Mme CHELLE Dominique	Saint Maur des Fossés	M. ROYER Daniel	L'Haÿ les Roses
Mme DESAIEUX Edith	Charenton	Colonel SARRIOT Robert	Créteil
Colonel GUILLAMO Manuel	Nogent sur Marne		

Ils nous ont quittés

Décès

M. BEAUVAIS Marcel	Saint Maur des Fossés	M. LARGE Max	Cachan
M. BRONES Joseph	Saint Mandé	Mme LISBONIS Madeleine	Saint Maur des Fossés
M. BROQUIN André	Champigny sur Marne	M. MESLE Roger	Vincennes
M. CARPENTIER Serge	Sucy en Brie	M. MOREAU René	Vincennes
M. CHAULET Jean	Nogent sur Marne	M. PATTE René	Charenton
Mme COFFIGNAL Geneviève	Créteil	M. RENOUX Jean	Vincennes
Mme COLLIN Jacqueline	Saint Maur des Fossés	M. SCHMITT Charles	Cachan
M. DUBREUIL Albert	Saint Maur des Fossés	M. SKOP Léon	Vincennes
M. GANTIER Gérard	Vincennes	M. VIGOUROUX Jean	Charenton
Mme GONNOT Marguerite	Champigny sur Marne	M. VINCENT GENOD Maurice	Créteil

Ont quitté la section

Commandant ARRIGHI Jean	Vincennes	M. KALIFAT Gilbert	Créteil
M. Le Préfet CHOPIN Philippe	Créteil	Général MORTEROL Thibault	Charenton
Lt Colonel ENFRU Guy	Charenton	Général RIBAUD Jacquy	Charenton
M. ERMISSE Gérard	Saint Mandé	Lt Colonel SOUEIX Jean Marc	Créteil
M. FROGER André	Nogent		

Radiés

Mme GODARD Sylvie	Saint Maur des Fossés	M. LAFFARGUE Bruno	Sucy en Brie
-------------------	-----------------------	--------------------	--------------

Pourquoi communiquer son adresse «mail»?

280 sociétaires ont reçu la Lettre n°6, que vous êtes en train de lire, uniquement en format couleur par mail, soit 55 de plus qu'en décembre dernier.

Cette procédure, qui semble avoir satisfait ses bénéficiaires, recherche avant tout une baisse des frais de correspondance (plus de 650 euros pour la Lettre n°5), et la possibilité de créer des liaisons rapides et de qualité entre les membres des différents comités pour les informations de service réglementaires ou non. Le Siège n'est pas actuellement favorable à la convocation par ce mode pour les assemblées générales électives.

Des progrès ont été fait, mais nous ne sommes pas encore aux 50 % recherchés. Il n'est jamais trop tard pour communiquer la vôtre, ainsi que vos commentaires éventuels à al.guilloreau@wanadoo.fr.

Pensez aussi à signaler vos changements d'adresses, 10 % de celles ci étaient erronées lors du dernier envoi.

La LETTRE du Légionnaire du Val-de-Marne
N°6 Juin 2012

Directeur de la Publication : Jean-Paul Kieffer
Rédacteur en Chef : Claude Fortin

Société des Membres
de la Légion d'Honneur